

Table Ronde « Salaires » Mardi 10 mai 2011

Monsieur le Directeur,

Le vendredi 11 Mars, le Conseil européen a adopté ce qu'il appelle « *un pacte pour l'Euro* ».

Les mots ont un sens.

Son intitulé exact est : « *un pacte pour l'Euro, coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence* ». Cette décision du Conseil européen marque un nouveau tournant très grave, très inquiétant de l'Union européenne.

Il s'agit d'un pas de plus vers une Europe fédérale, à direction autoritaire et encore plus ultralibérale.

Ce pacte va au-delà du traité de Lisbonne, avec la volonté d'imposer des politiques économiques et sociales très dures aux pays, aux salariés, aux citoyens.

Ce texte est en lien direct avec la réunion d'aujourd'hui car il entend graver dans le marbre, entre autres, la mise en compétition des salariés, une mise en concurrence ouverte et brutale. Ceux des pays européens entre eux. Mais aussi avec les salariés du monde entier.

La décision est prise et annoncée, ils veulent ouvertement lamener les salaires. Je cite : « *Les progrès seront évalués sur la base de l'évolution des salaires et de la productivité ainsi que des besoins d'ajustement en matière de compétitivité. Afin de déterminer si les salaires évoluent en accord avec la productivité, le coût unitaire de la main d'œuvre (CUM) fera l'objet d'un suivi sur une période déterminée par comparaison avec l'évolution dans d'autres pays de la zone euro et chez les principaux partenaires commerciaux comparables* ».

Ainsi, la pression à la baisse sur les rémunérations du travail se fera à l'intérieur de l'Union européenne vers le moins-disant social, mais aussi dans la compétition avec les salariés du Brésil, de la Chine ou de la Corée du Sud.

Le texte est explicite : « *Les augmentations significatives et durables pourraient provoquer une érosion de la compétitivité* ». Autrement dit, dans la première mouture du « *pacte de compétitivité* », il est demandé ouvertement d'abaisser les salaires.

Le rouleau compresseur européen s'immisce donc dans les négociations sociales. Il prescrit de « *réexaminer les dispositifs de fixation des salaires et, le cas échéant, le degré de*

centralisation du processus de négociation » et de « veiller à ce que les accords salariaux dans le secteur public viennent soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé ».

Il demande aux gouvernements de peser sur les salaires du public pour aider le privé à extorquer plus de valeur issue du travail, « en gardant à l'esprit que l'évolution des salaires dans le secteur public constitue un signal important ».

Il est donc demandé aux gouvernements de presser les salaires dans le public. Du même coup, cela peut abaisser « le coût unitaire de la main d'œuvre » pour le patronat, afin de lui permettre de relever encore ses taux de profits.

« Le pacte pour l'Euro » porte donc bien son nom parce qu'il est un pacte avec et pour l'argent contre le social, contre le travail. C'est un pacte pour les rapaces.

Dans cette droite ligne, le pouvoir sarkozyste a ainsi accéléré ces dernières semaines les annonces : celle de modifier la Constitution, en sacralisant l'interdiction des déficits publics ; la réduction de l'ISF; le recul de l'âge de la retraite à 67 ans ; le refus de toute augmentation de salaire ; un nouveau coup contre la sécurité sociale pour ouvrir le terrain de chasse aux assurances privées ; une inique contre-réforme des collectivités territoriales qui s'ajoute à la fameuse RGPP contre les services publics,...etc.

Face à un tel rouleau compresseur libéral en France et en Europe, la CGT, avec les salariés, les jeunes, les privés d'emploi, les retraités,... va amplifier les mobilisations face à ce pacte et au projet de loi constitutionnelle, véritable plateforme conduisant à un recul démocratique et social sans précédent.

Ainsi, après les mobilisations syndicales européennes de mars et avril, après les rassemblements du 28 avril sur la pénibilité et celui des cheminots ex apprentis ou élèves à Paris devant le Ministère du Travail, le 1er mai, n'en déplaie au Gouvernement, a donné un nouvel élan aux luttes revendicatives dans le public et dans le privé, notamment sur les salaires.

Ainsi, à la SNCF, ce sont plus de 150 DCI, des arrêts de travail locaux, des rassemblements, des dépôts de motions dans les établissements et les directions régionales et plus de 60 000 signatures de pétitions exigeant des augmentations générales de salaires, qui pèsent fortement sur cette nouvelle réunion salariale de l'année 2011.

Force est de constater que la Direction SNCF se trouve dans une situation inédite sur « les salaires » avec un niveau d'attente et d'exigences jamais égalé depuis des dizaines d'années.

Cette question est installée dans l'entreprise. Depuis notre dernière réunion sur ce dossier le 22 février 2011, les enjeux fondamentaux n'ont pas changé. La crise est toujours là et elle est, force est de le constater, d'une dureté très inégale entre d'une part, ceux qui en sont responsables et continuent à s'enrichir et, d'autre part, celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre.

La colère gronde contre la vie chère et les propositions actuelles du gouvernement et du patronat en matière de salaires, d'emploi et de protection sociale sont très éloignées des réponses attendues par les salariés.

Ainsi, alors que se développent partout des conflits sociaux unitaires, pugnaces sur les revendications salariales à l'occasion des négociations annuelles obligatoires, le

Gouvernement et le Président de la République mènent une offensive médiatique et multiplient les effets d'annonce autour d'une prime individuelle, aléatoire, ne jouant pas sur le financement de la Protection Sociale.

Une nouvelle "usine à gaz" qui ne devrait au final concerner que très peu de salariés, mais qui ne répond surtout pas à la très forte attente des salariés :

- de voir augmenter tous les salaires ;
- de corriger les inégalités femmes/hommes ;
- de reconnaître et payer les qualifications.

Malgré ce coup médiatique, la crise continue à servir de prétexte à une offensive du patronat et des Gouvernements contre le coût du travail en France et dans les autres pays européens, dans le droit fil du « pacte pour l'euro » évoqué précédemment.

Or, cette crise mondiale s'explique avant tout par une rémunération du capital disproportionnée et une rémunération du travail toujours plus faible.

Le résultat, c'est la baisse du pouvoir d'achat des salariés et c'est d'ailleurs aujourd'hui la première préoccupation de plus de 77% d'entre eux.

La CGT réaffirme qu'il n'y aura pas de solution à la crise s'il y a accentuation de la pauvreté et de la précarité.

Pour éviter une récession, il faut une augmentation générale des salaires, traitements, pensions, allocations chômage mais aussi la création d'un revenu d'insertion pour la jeunesse durement touchée par les choix économiques actuels.

D'autres choix sont possibles. Il n'y a pas de fatalité à l'austérité car cette orientation est une impasse sociale et économique !

Il est indiscutable que pour lutter contre le chômage, le sous-emploi et la précarité, il faut accroître le volume d'activité et accélérer la croissance économique.

Le patronat et le gouvernement prétendent que la faiblesse de la croissance est due aux coûts élevés du travail en France. C'est faux.

En tenant compte de la productivité du travail - c'est-à-dire de la quantité de richesses, de la valeur ajoutée, produite en un laps de temps donné -, le coût du travail en France est plutôt faible par comparaison avec d'autres pays de la Communauté européenne par exemple.

Ce qui handicape donc la France, ce n'est pas le « coût du travail » mais bien les prélèvements financiers.

Si les entreprises s'opposent à la hausse des salaires, elles sont en revanche très généreuses envers les actionnaires.

Ce que versent les entreprises à leurs créanciers sous la forme des charges d'intérêt de leurs dettes et à leurs propriétaires notamment sous la forme de dividendes, autrement dit ce qu'elles versent à une minorité de la population, augmente nettement plus vite que les salaires versés aux salariés, c'est-à-dire à la grande majorité de la population. La SNCF n'échappe pas à ce constat en ayant versé à l'Etat un dividende de 314 millions d'euros pour 2008 et 2009 et 50 millions d'euros cette année.

En 1950, pour 100 euros de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 euros à leurs propriétaires, notamment sous la forme de dividendes, et 4 euros sous la forme de charges d'intérêt de leurs dettes. Aujourd'hui, pour 100 euros de salaire versés aux salariés, les propriétaires reçoivent 49 euros et les créanciers 18 euros. Autrement dit, les prélèvements financiers représentent 2/3 du salaire brut.

Entre 1984 et 2007, le salaire moyen a été multiplié par deux et les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 13.

Même au sein des salariés, on constate que la répartition est loin d'être égalitaire : ainsi, les hauts salaires et même les très hauts salaires (les 1 % de salariés percevant les plus hauts salaires) accaparent une partie croissante de la hausse des salaires versés.

Or, ces hauts salaires sont aussi généralement ceux à qui les entreprises versent par ailleurs des revenus de nature différente du salaire.

De ce point de vue, la moyenne de 333 000 € de salaire annuel pour les membres du COMEX de la SNCF démontre que les mêmes efforts ne sont pas demandés à tous !

Depuis déjà deux décennies, l'axe majeur de la politique de l'emploi en France a été la multiplication des exonérations de cotisations sociales et fiscales.

Cette politique est fondée sur un argument totalement infondé selon lequel la faiblesse du taux d'emploi et la persistance du chômage en France seraient liées aux coûts élevés du travail et particulièrement au poids des cotisations sociales dites « patronales ». Discours là aussi largement repris dans la période par la Direction SNCF.

Le « coût du travail » en France, y compris les cotisations sociales, parts salariés et employeurs comprises, se situe dans la moyenne des pays qui ont à peu près le même niveau de développement économique et social. En revanche, la France se situe dans le peloton de tête en ce qui concerne la productivité du travail.

De plus, pour peser sur les revendications salariales et diviser les salariés, les directions d'entreprises pratiquent de plus en plus une individualisation des rémunérations.

Ces pratiques sont aussi de plus en plus utilisées dans la fonction publique et aussi à la SNCF.

Les formes variables de rémunération qui bénéficient souvent des avantages sociaux et fiscaux, se développent. Ces « avantages sociaux et fiscaux » sont autant de recettes qui manquent à la Sécurité sociale (à la CPRP SNCF pour les cheminots) et au budget de l'Etat pour financer les services collectifs dont l'ensemble de la population a le plus grand besoin. Les montants en cause se chiffrent en millions d'€ chaque année dont plus de 50 millions d'euros à la SNCF.

Enfin, l'activité économique est mesurée par les richesses nouvelles créées par les travailleurs.

L'évolution du PIB dépend largement de la consommation des ménages. Celle-ci compte pour plus de la moitié (57 %) du PIB.

La consommation des ménages est le facteur qui contribue le plus à l'activité et à la croissance économique.

Au cours des années 2000, la consommation des ménages explique deux tiers de la croissance de l'activité économique en France. Or, elle est pour le mois de mars 2011 encore en recul de - 0.7%.

Pour avoir plus de croissance économique, il faut avoir plus de consommation. De plus, lorsque la consommation est faible, les entreprises n'investissent pas, ce qui a un impact sur l'emploi et le chômage.

Le meilleur moyen pour augmenter la consommation des ménages est d'augmenter les salaires.

A l'aune de ces quelques éléments de réflexion et d'analyse sur la question salariale qui mériteraient de plus large échanges mais qui éclairent sur les enjeux en présence, vous comprendrez que les cheminots avec la CGT attendent de cette deuxième Table Ronde 2011 des mesures salariales fortes de la part de la Direction de l'entreprise.

Depuis la réunion du 22 février 2011 et la 1ère décision unilatérale de l'entreprise de procéder à une augmentation générale des salaires de +0.5% au 1^{er} avril, la situation de l'inflation a éclairé cruellement la réalité du pouvoir d'achat des cheminots.

Alors que les cheminots accusaient déjà un retard de pouvoir d'achat de +0.9% à l'aune de l'inflation de l'année 2010 conjugué à un contentieux salarial lié à la désindexation des salaires sur les prix et cela depuis près de 30 ans maintenant, l'inflation pour les 3 premiers mois de l'année 2011 atteint déjà +1.1% avec +0.8% pour le seul mois de mars.

Et dans le même temps les cheminots ont eu droit à... 0% d'augmentation générale !

Notons que le Gouvernement a annoncé que la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2011 serait autour de 2%, ce qui confirme la dérive inflationniste à la quelle nous allons être confrontés.

A l'aune de cette situation, il y a urgence à répondre aux exigences qui s'expriment dans l'entreprise :

- Par une augmentation générale significative des salaires prenant en compte au minimum la perte de pouvoir d'achat 2010 et le niveau d'inflation prévisible de 2011,
- Par une revalorisation de la prime de travail de tous les cheminots, en particulier pour les plus de 100 000 agents qui n'ont pas l'équivalent du code prime 33.

Pour répondre à ces revendications, la Direction de l'entreprise doit faire évoluer la masse salariale à la hausse, et ceci, à un niveau plus important que ne le prévoit le budget 2011 et le cadrage gouvernemental.

La CGT vous rappelle qu'avec les cheminots, elle exige :

- **De porter à 1 600€ brut le salaire minimum d'embauche,**
- **D'élaborer un plan de rattrapage du contentieux salarial avec comme première étape +6%,**
- La revalorisation de la gratification de vacances,
- La revalorisation des primes de travail,

- L'alignement des indemnités et allocations hiérarchisées sur le taux le plus élevé,
- La revalorisation des indemnités et gratification,
- La création d'un véritable 13^{ème} mois,...
- Et le retour de la péréquation des pensions sur les salaires.

De plus, la situation du pouvoir d'achat renvoie brutalement à la question du logement, et plus largement à celle des loyers. En ce sens, la politique mise en œuvre par ICF (filiale SNCF) contraire aux intérêts des cheminots contribuent aux difficultés rencontrées par les agents et en particulier les jeunes.

Pour ce qui revient à cette Table Ronde, et même si cette question mériterait une table ronde particulière, nous attendons des mesures significatives concernant les indemnités de résidences permettant de prendre en compte l'évolution du prix du m2 et des loyers dans nombre de territoires.

Pour sa part, la CGT exige la suppression des zones résidentielles des salaires en alignant les zones 2 et 3 sur la zone 1.

En tout état de cause, c'est bien la faiblesse des salaires d'embauche qui pose problème, (vous en convenez d'ailleurs) et là encore seule une mesure générale significative permettant un relèvement de la valeur du point 100 sont à même de résoudre cette situation.

La CGT en fait sa principale revendication.

Monsieur le Directeur, vous l'aurez compris, la CGT et les cheminots, à l'instar des salariés de la Fonction Publique qui seront en grève le 31 mai sur cette question, n'acceptent pas le carcan libéral d'austérité imposé par le Gouvernement sur notre entreprise.

Les moyens existent pour répondre aux revendications légitimes des cheminots et les attentes sont à l'image du contentieux qui nous oppose.

Soyez assuré que la question salariale à la SNCF ne sera pas close à la fin de cette journée.

Merci de votre attention.

Paris, le 10 mai 2011